



Attaque d'un chien sans maitre

Par **Samir13**, le **08/12/2015 à 10:29**

Bonjour je me suis fait attaquer par un chien en mai 2013 sur la voie publique , le chien n'a pas de propriétaires puis je encore tenter une action juridique pour les dommages causées (1 mois d'arret de travail cicatrices , phoebie DES chien)

Cordialement

Par **youris**, le **08/12/2015 à 10:34**

bonjour,
si le chien n'a pas de propriétaire, contre qui allez-vous déposer plainte, contre X ?.
contre le maire qui n'a pas rempli sa mission d'assurer la sécurité et la santé de ses concitoyens ?
salutations

Par **Visiteur**, le **08/12/2015 à 11:38**

c'est quoi ce mélange de questions ?? bug sur Legavox ? sinon pour le chien... attaque en 2013 et vous voulez porter plainte en 2015 ?? erreur de frappe ?